



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique par écrit a lieu dans le cadre d'une dérogation mineure pour la propriété située au 1620, chemin Villeneuve.

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par la demande de dérogation mineure concernant cette propriété :

La propriété est désignée comme étant le 1620, chemin Villeneuve. La dérogation concerne la réduction de la marge avant. Cette dernière devrait être de 8 mètres.

La dérogation vise à autoriser une diminution de la marge avant à 7,6 mètres.

Le Conseil prendra connaissance des avis écrits lors de la séance ordinaire du lundi 1^{er} mars 2021.

Date limite de réception des avis écrits : 12 février 2021 à 16h00

Par écrit à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
a/s de Patrick Baril
101, rue Hôtel-de-Ville
Saint-Alexis-des-Monts, Québec J0K 1V0

Ou par courriel à l'adresse suivante :

pbaril@saint-alexis-des-monts.ca

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 28^{IÈME} JOUR DE JANVIER 2021


GILLES FRAPPIER, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER